

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits du week-end

IL SE FAIT ARRACHER L'OREILLE LORS D'UNE BAGARRE

UN ressortissant malien s'est vu arracher l'oreille gauche par son petit frère au cours d'une bagarre qui a éclaté entre les deux frères au quartier Akébé. C'est sur un malentendu que l'altercation aurait éclaté, a confié une source. Le petit frère qui va se saisir d'un couteau, est rapidement neutralisé par les autres membres de la famille. Mais ce dernier n'entend rien lâcher et réussit à se libérer. Il va sauter alors sur son aîné et prendre son oreille entre ses dents qu'il arrache par la suite. La victime, avec une oreille en moins a rapidement été évacuée vers le Centre hospitalier universitaire d'Owendo.

IVRE, IL TOMBE DANS LE CANAL EN CONSTRUCTION DE NZENG-AYONG

UN homme d'une cinquantaine d'années, sortant d'une soirée très arrosée, a fait une lourde chute dans le canal en construction de Nzeng-Ayong dans lequel il a failli se noyer. Selon les témoins, le cinquantenaire, visiblement ivre mort, a trébuché avant de se retrouver au fond du canal. N'eussent été la vigilance et la promptitude des passants qui se sont portés à son secours et l'ont sorti de là, on aurait enregistré un drame.

DEUX JEUNES BRAQUEURS D'UNE FEMME ENCEINTE PRIS À PARTIE

DANS la nuit du 31 décembre au quartier Sotega, deux jeunes gens qui ont tenté de braquer une femme enceinte qui regagnait son domicile, ont été pris à partie par la population. C'est au moment où les deux voyous ont sorti un couteau de cuisine pour intimider leur victime que celle-ci s'est mis à crier et appeler à l'aide. Sans tarder, d'autres jeunes du quartier se sont lancés aux trousses des deux malfaiteurs qu'ils ont vite rattrapés. Une fois arrêtés, ils vont être dévêtus puis passés à tabac, avant d'être conduits dans un poste de police.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE

Barreau : assemblée générale électorale mercredi

ENA
Libreville/Gabon

ÉTANT arrivé à son terme le 24 octobre 2020, le bureau de l'Ordre des avocats de l'exercice 2018-2020 aurait pu convoquer une session du renouvellement de ce dernier depuis, mais en raison des contingences liées au nouveau coronavirus, cela n'a pu avoir lieu. D'ailleurs, conscient de cette situation, le bâtonnier Me Lubin Ntoutoume avait saisi à cet effet le Conseil d'État aux fins d'envisager la convocation d'une assemblée générale électorale en vue du renouvellement dudit bureau.

De fait, dans sa saisine, le bâtonnier avait fait constater " du maintien des mesures barrières liées à la Covid-19, de l'impossibilité d'organiser l'Assemblée générale électorale, de l'autoriser à organiser une élection à telle date avec un nouveau délai ". Cette fois, la nouvelle date, c'est celle du 6 janvier où cette assemblée générale tant attendue (et tant réclamée) va pouvoir se tenir à l'effet de délibérer sur le bilan de l'exercice 2018-2020 et procéder à l'élection du bureau de l'Ordre des avocats. À cette occasion, et c'est très important, le bureau dirigé deux ans durant par Me Lubin Ntoutoume (qui s'est entouré d'une belle brochette de ses confrères) va pouvoir donner le change et vanter le travail réalisé. Sans doute aura-t-il en face de lui des challengers faisant valoir également leurs mérites à accéder au bâtonnat. En tout ce sera une bonne occasion d'évaluer le travail du sortant et d'apprécier le programme d'action des autres candidats, le tout dans l'intérêt d'un barreau dynamique et efficace. Mais que l'on ne l'occulte pas. Sous forme d'intrigues diverses, la vie de l'Ordre des avocats a été tourmentée ces derniers mois par des soubresauts liés à la prestation de serment de 32 postulants à la profession d'avocats. Des saisines du Conseil d'État qui ont jeté le trouble et engendré un climat délétère au sein du Barreau gabonais. Il faut donc souhaiter que ces moments de crise quasi ouverte n'affectent pas le bon déroulement des assises de mercredi.



Photo: Justelin Ndemezo of L'Union

Me Lubin Ntoutoume, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Gabon : une assemblée électorale très attendue.

Des chasseurs et des trafiquants de gazole interpellés dans le parc de Pongara

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LES éléments en charge de la surveillance du Parc national de Pongara, ont interpellé, au cours d'une patrouille de routine, un groupe de chasseurs, composés de neuf personnes, toutes de nationalité gabonaise. Elles pratiquaient illégalement la chasse au cœur de cette aire protégée.

Les agents avaient pour mission d'assurer la surveillance du parc notamment des braconniers de plusieurs espèces intégralement et partiellement protégées par le code forestier gabonais. Lors de leur interpellation au village Ayem, plus de 70 différentes espèces en leur possession ont été saisies. Ces braconniers présumés chassaient avec des fusils de calibre 12 et un autre à pompe automatique, qui ont d'ailleurs été saisis au cours de l'opération. Selon l'un des mis en cause, cette importante cargaison d'animaux abattus est destinée aux



Photo: Abel Eyeghe

Le groupe de braconniers présumés interpellés dans le Parc de Pongara.

marchés de Libreville. Ce sont des commandes spéciales qui leur sont faites par des clients et autres commerçantes, a-t-il confié. Poursuivant leur patrouille, l'équipe va cette fois-ci tomber sur un autre groupe de personnes, opérant dans le trafic de gasoil. Il s'agit d'un Camerounais, d'un Nigérian et d'un Sénégalais. Ces derniers déte-

naient 130 bidons de 30 litres de gazole frelaté. Tous ont été mis aux arrêts et placés en garde à vue. À l'issue de leur audition quelques jours plus tard devant le parquet de Libreville qui a confirmé les charges à leur encontre, les personnes incriminées ont été placées en détention préventive à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet.